

## Communiqué de presse - 8 octobre 2026

### Le Groupe IMA s'engage aux côtés de la Sécurité civile pour soutenir les Sapeurs-Pompiers Volontaires

Dans un contexte d'intensification des catastrophes naturelles, et à l'occasion du Congrès Mondial Secours et Protection qui s'est tenu à Annecy du 30 septembre au 3 octobre 2026, le Groupe IMA et la Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) signent une convention nationale pour soutenir l'engagement des collaborateurs Sapeurs-Pompiers Volontaires au sein du Groupe.

- 
- Cette convention définit des engagements pour les collaborateurs du Groupe IMA qui exercent une activité de Sapeur-Pompier Volontaire.
  - Elle prévoit une **autorisation de 15 jours d'absence par an sur le temps de travail** tout en maintenant le niveau de rémunération des collaborateurs.
  - La convention permet à titre exceptionnel le **cumul de la rémunération liée à l'emploi au sein d'IMA avec les indemnités versées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours** pour les interventions en tant que Sapeur-Pompier Volontaire.
  - Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement du métier du Groupe IMA : le leader de l'assistance est présent au quotidien dans les situations d'urgence pour ses clients et bénéficiaires.
- 

**David PINO, Président du Groupe IMA, déclare :** « Depuis plus de quarante-cinq ans, le Groupe IMA accompagne les personnes dans les moments qui comptent. Nous sommes présents 24h/24 et 7j/7 et fréquemment amenés à être le premier contact vers les secours, notamment dans nos activités relatives à l'urgence. Cet engagement du Groupe est donc un prolongement naturel de notre action. Aux côtés de la Sécurité civile, nous voulons donner à nos collaborateurs Sapeurs-Pompiers Volontaires les moyens de continuer à s'engager, et encourager d'autres à franchir le pas. »

**Julien MARION, Directeur Général de la Sécurité civile et de la Gestion des crises, déclare :** « Le volontariat constitue aujourd'hui une ressource opérationnelle absolument essentielle pour la Sécurité civile. Lors des feux exceptionnels de l'été 2026, comme lors d'autres crises majeures récentes, notre capacité à mobiliser un très grand nombre de Sapeurs-Pompiers Volontaires nous a permis de tenir face à des situations hors norme. Soutenir et développer cet engagement est une responsabilité collective qui passe par des actions concrètes. Les conventions signées avec les employeurs jouent à cet égard un rôle déterminant en facilitant la disponibilité des volontaires lorsque les territoires en ont le plus besoin. »

---

## Des engagements concrets pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires

Alors que les événements climatiques extrêmes s'intensifient, l'engagement des Sapeurs-Pompiers Volontaires est essentiel. La signature de cette convention avec la Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) traduit la volonté du Groupe IMA de reconnaître et de faciliter l'engagement de ses collaborateurs Sapeurs-Pompiers Volontaires, en veillant à ce que les pratiques au sein des entités du Groupe IMA soient harmonisées. La convention formalise ainsi :

- L'autorisation de 15 jours d'absence par an sur le temps de travail pour l'exercice d'une activité de Sapeur-Pompier Volontaire ;
- Le maintien intégral de la rémunération par le Groupe IMA pendant ces absences ;
- Le cumul à titre exceptionnel des rémunérations perçues au sein d'IMA avec les indemnités versées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour les interventions dans le cadre des missions exercées en tant que sapeur-pompier volontaire.

## Un partenariat en cohérence avec les métiers du Groupe IMA

Depuis 1981, le Groupe IMA accompagne au quotidien ses partenaires et leurs bénéficiaires dans les situations d'urgence. Dans le cadre ses missions quotidiennes, le Groupe est par ailleurs en interaction fréquente avec les services de secours dans le cadre de ses missions d'urgence. D'autre part, l'engagement de Sapeur-Pompier Volontaire mobilise des compétences qui sont au cœur des métiers de l'assistance : capacité à intervenir dans des situations de fragilité, sens des responsabilités, esprit d'équipe ou encore réactivité.

En signant cette convention avec la DGSCGC, le Groupe IMA affirme sa volonté de contribuer directement à la continuité des secours sur le territoire, avec l'ambition d'obtenir le label « Employeur partenaire national des Sapeurs-Pompiers ».

### À propos du Groupe IMA :

Chez IMA, nous accompagnons les personnes au moment où tout bascule. Parce que l'assistance est d'abord une relation humaine, nos 6 400 collaborateurs s'engagent 24/7 à écouter, rassurer et apporter des solutions concrètes et justes. Mobilité, Habitat, Santé Bien-vivre, Voyage & Médical : nous allons au-delà de la résolution de problèmes pour construire des réponses utiles et durables pour nos clients et nos actionnaires\*.

En 2025, notre Groupe a été au service de plus de 45 millions de bénéficiaires. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 1 112 millions d'euros pour un résultat net consolidé de 42,8 millions d'euros. Une assistance engagée, fiable et maîtrisée, qui prend sa part aujourd'hui pour mieux accompagner demain.

\*MACIF, MAIF, MATMUT, AMF, SMACL, MAPA, AGPM, MAE, Mutuelle des Motards, BPCE Assurances IARD, GROUPE P&V, WAFA Assurance.

### Contacts presse :

Agence Bona fidé  
Edgar BORRITS  
06 51 37 83 59  
[eborrits@bonafide.paris](mailto:eborrits@bonafide.paris)

Groupe IMA  
Amaury KERGOËT  
06 10 31 14 44  
[amaury.kergoet@ima.eu](mailto:amaury.kergoet@ima.eu)

Connectez-vous sur [ima.eu](https://www.ima.eu)

